

<b>VOTE</b>	
<b>QUORUM : 300</b>	
Nombre de délégués :	598
Votants :	54
Présents :	53
Pouvoirs :	1
Pour :	54
Abstention :	0
Contre :	0

<h1>COMITE SYNDICAL</h1> <h2>du SIED 70</h2> <h3>des 29 mai et 5 juin 2024</h3> <p>Dates de convocation : 30 avril et 30 mai 2024</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**DELIBERATION N° 1**

**OBJET : Budget principal – Décision modificative**

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 29 mai dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de prévoir des dépenses supplémentaires (+ 125 000 €) en investissement pour des travaux de renforcement et de sécurisation de réseaux (article 23151) équilibrées par une dotation plus importante que prévu (+ 113 000 €) des fonds FACé (article 13111) et une diminution des prévisions (- 12 000 €) des travaux d'éclairage public (article 45812).

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** les propositions présentées par Monsieur le Président.
- 2) **ADOPTE** la décision modificative telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

*PJ : 1*

*Pour extrait conforme*  
*Le Président,*

Jean-Marc JAVAUX

